

**I/ Dans un contexte complexe : construction d'une politique, centrée sur la  
remédiation et l'intervention :**

**I.1/ Rappel du contexte :**

La loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral met les Régions dans un contexte particulier et complexe en matière de mise en œuvre des nouvelles compétences relevant de l'acte III de la décentralisation.

Dans ce cadre, la loi du 5 mars 2014 (relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale) a confié aux Régions la responsabilité de mettre en place un service public régional de l'orientation (SPRO). **Il leur revient en conséquence de coordonner les actions** des opérateurs de l'orientation et du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), **à l'attention de tous les publics**. Elle leur a également transféré la responsabilité du pilotage des plateformes de repérage et de suivi des jeunes décrocheurs (PSAD).

**Contexte :**

La Région ALPC se doit, dans sa nouvelle configuration, de conduire une action volontariste dans le domaine de l'orientation avec le souci de la réussite de tous les publics, scolaires, demandeurs d'emploi, salariés. Cette volonté doit prendre en considération dans une perspective d'équité, de manière prioritaire, deux publics cibles : les jeunes issus de milieux sociaux défavorisés et les jeunes résidant dans les territoires fragiles.

Il s'agit de poser l'acte fondateur du SPRO de la grande Région, de mobiliser les opérateurs qui doivent concourir à sa mise en œuvre et d'améliorer ainsi sensiblement et rapidement, la qualité du service rendu à la population.

**I.2/ Structuration d'une politique fortement partenariale :**

**Partenaires mobilisés (non exhaustif) :**

Rectorat, DIRECCTE, DRJSCS, DRAAF, SGAR, Chambres Consulaires, partenaires sociaux, têtes de réseaux opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle (Missions Locales, Pôle Emploi, Cap Emploi, APEC, OPACIFs), Aquitaine Cap Métiers et structures de préventions (BPDJ, regroupement de psychologues, détection de l'illettrisme...).

C'est pourquoi l'Aquitaine, le Limousin et Poitou-Charentes finalisent de manière concertée deux documents cadres : un cahier des charges du SPRO qui vient préciser les valeurs fondatrices, les normes qualités et les conditions de mise en œuvre, ainsi qu'une convention avec les services de l'Etat qui formalise la contribution respective des parties à la mise en œuvre du service. Ces documents ont été élaborés de manière indépendante

dans chaque Région, mais avec une coordination qui a permis de s'assurer de leur convergence et un Règlement d'Intervention relatif aux forums et salons.

### **Une Région qui se positionne comme incubateur en matière d'actions de préventions comme effet levier :**

Au-delà de l'appui qu'elles peuvent apporter aux manifestations sur l'orientation organisées par divers opérateurs, nos trois territoires mettent à la disposition du public une gamme variée de services et d'outils pour aider aux choix d'orientation professionnelle tout au long de la vie.

Le SPRO doit permettre de développer ce type de services, et la constitution de la grande Région offre une opportunité de le faire à une échelle beaucoup plus large, en mutualisant les moyens et en valorisant les expériences les plus innovantes.

### **Vers plus de Visibilité :**

Le développement de la communication sur le SPRO, notamment au moyen d'une charte graphique unique et d'un logo décliné par Région actuelle, faciliterait l'appropriation et l'accès des habitants à ce nouveau service public. Elle permettrait notamment de promouvoir auprès du grand public une information sur les métiers et sur la voie de la formation professionnelle, ainsi que sur la poursuite d'études supérieures.

L'objectif serait en outre de réaliser une interconnexion des différents systèmes d'information actuellement opérationnels, si possible pour la fin du premier semestre 2016, en vue de converger progressivement vers un système d'information homogène à l'échelle de la grande Région et ayant pour objet :

- d'offrir aux habitants de la grande Région un service de qualité équivalente, et une visibilité de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire ;
- de mettre à disposition de tous les professionnels de l'orientation et de l'accompagnement de la grande Région, un outil de même niveau ;
- de doter la grande Région d'un outil performant d'aide à la décision et de pilotage de sa politique de formation.

### **I.3/ Exemple d'actions partenariales :**

#### **Partenariat Franco-qubécois sur la persévérance scolaire**

Les échanges Franco-qubécois, ont permis aux acteurs et structures régionales et associées de confronter les problématiques propres à chacun des systèmes et de présenter quelques moyens et dispositifs mis en place au profit de la « persévérance scolaire ».

Ceci donne à cette opération d'initiative régionale une dimension particulière dont les possibilités d'expérimentation ou de mise en œuvre seront limitées à la périphérie du système éducatif si les autorités académiques ne sont pas impliquées ou consultées.

## **Ambition éducative - actions en direction des lycéens mises en œuvre par les différentes Directions ou Missions en relation avec les lycées :**

Compte tenu de la nature multifactorielle du décrochage scolaire, et sans décrire ici l'ensemble des réponses apportées aujourd'hui, il s'agit d'évaluer autant que possible les actions mises en place du point de vue de la complémentarité, de l'efficacité et de l'efficacité de la politique publique.

### **Description de trois actions menées sur la Région ALPC :**

#### **Aide aux devoirs :**

La Région Aquitaine soutient les lycéens d'Aquitaine pour faciliter leur réussite scolaire à travers plusieurs actions :

- les aides financières comme le dispositif Coups d'Pouce qui permet aux familles de faire face aux dépenses engagées lors de la rentrée scolaire (plus de 35 000 familles bénéficiaires);
- la lutte contre le décrochage scolaire, et notamment l'ouverture de 2 micro-lycées gérés en partenariat avec le Rectorat de Bordeaux, plus 1 dans l'académie de Poitiers.

À ce titre, la Région a souhaité renforcer son action en faveur de la réussite éducative en proposant un service d'aide aux devoirs à distance, « Coups d'Pouce – Aide aux Devoirs ».

5 étudiants/tuteurs assurent sur la plateforme dédiée en journée au dispositif « Coups d'Pouce scolarité » la prestation de soutien du lundi au jeudi de 17h à 20h, hors vacances scolaires.

**Micro-lycée :** Après la mise en place d'un micro-lycée public à Agen (47) en septembre 2013, c'est à Talence (33) que s'est ouvert le deuxième au sein de l'établissement Victor Louis à la rentrée 2015 / ... et au Lycée Haut val de sèvres à Saint Maixent (79).

La création de ce type de structure d'enseignement s'inscrit dans la lutte contre le décrochage scolaire et s'adresse donc à des jeunes descolarisés sans qualification. L'objectif étant pour eux de réussir le baccalauréat et de recevoir un accompagnement personnalisé pour les aider dans leur démarche.

Le public cible est le suivant :

- un public d'élèves « décrocheurs-décrochés » de l'école ;
- des jeunes volontaires et motivés sans diplôme de 17 à 25 ans ;
- des élèves au parcours complexe à rallonges et orientations multiples ;
- des jeunes envoyés par d'autres structures spécifiques de « raccrochage » ;
- une possibilité d'accès à l'internat au sein de l'établissement.

#### **PRI : Pôles Relais Insertion**

Dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) et de son axe « jeunes en difficulté », les représentants de l'Etat et la Région Aquitaine ont réaffirmé à l'échelle régionale leur volonté d'amener tous les jeunes Aquitains au terme de leur parcours de formation et d'éviter les ruptures prématurées.

## II/ PSAD : lieux de coordination pour le repérage des jeunes décrocheurs/ un tissu partenarial a étoffer et à coordonner à un niveau macro :

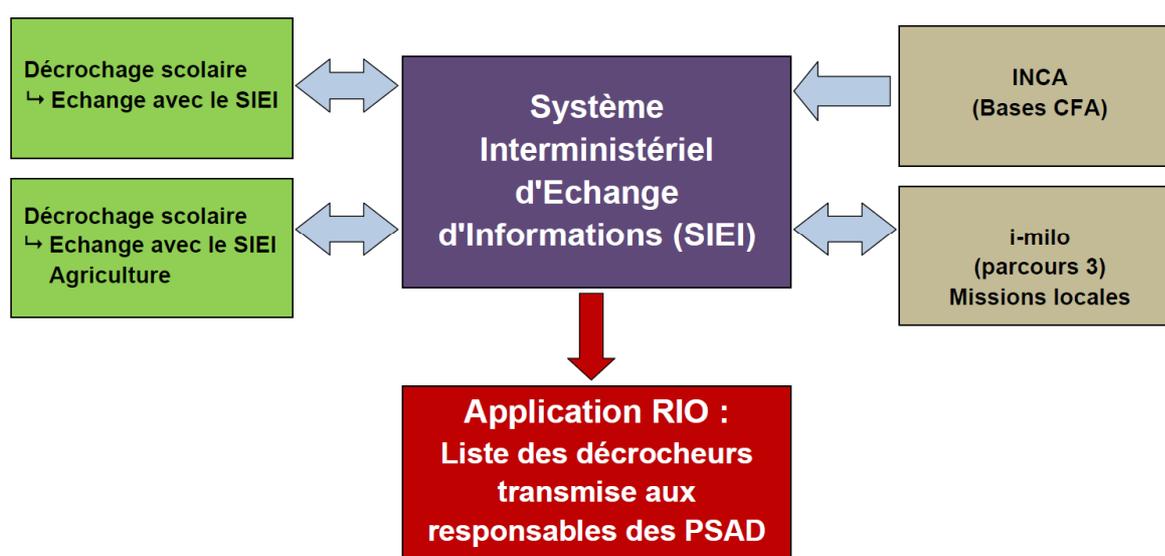
3 autorités académiques : 25 dans la Région site Bordeaux/ 10 site Poitiers / 10 site Limoge.

Dans ce cadre, la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes a pour mission d'animer les plateformes conjointement avec le Rectorat, tout en apportant une plus-value en proposant des actions innovantes dans la lutte contre le décrochage scolaire. Pour ce faire, il est primordial d'identifier l'existant, le fonctionnement de ces plateformes et l'articulation entre les différents acteurs des territoires. La Région souhaite donc réaliser un premier état des lieux de ces dispositifs afin d'en avoir une vision objective et de proposer in fine un diagnostic de ces plateformes sur le territoire.

L'activité de la PSAD en lien avec les jeunes commence par l'étape de repérage de ces jeunes. La PSAD, qui est un lieu virtuel de coordination entre acteurs d'origines diverses, n'est pas un lieu d'accueil physique des jeunes. Les jeunes qui entreprennent une démarche volontaire de contact sont accueillis dans les lieux d'accueil dédiés des réseaux dont c'est la mission (Mission locale, pôle emploi...).

Le SIEI, Système interministériel d'échanges d'informations, permet l'interconnexion des systèmes d'information (Education Nationale, Agriculture, CFA, Missions locales) afin de permettre le repérage et l'accompagnement des jeunes en situation de décrochage. L'application RIO est l'interface utilisateur du SIEI. Elle permet de consulter la liste des décrocheurs de chaque département répondant aux 4 critères suivants : Agés de 16 ans et plus à la date du traitement ; scolarisés pendant au moins 15 jours au cours de l'année précédente ou au cours de l'année du traitement ; n'ayant pas obtenu le diplôme du cursus de formation suivi l'année précédente ou de l'année en cours ; non scolarisés dans un autre dispositif de formation initiale ou non-inscrits en apprentissage à la date du Traitement (il existe 2 campagnes de remontée des listes des décrocheurs).

### **Repérage des élèves quittant le système éducatif sans qualification**



Selon le rapport de la cour des comptes, « outre les instances de repérage et de rattachement des « décrocheurs » du système scolaire portées par le Ministère de

l'éducation nationale, seuls le CIVIS renforcé, l'accompagnement des jeunes décrocheurs dans le cadre de l'ANI jeunes, et les écoles de la deuxième chance s'adressent explicitement et exclusivement aux jeunes sortis sans qualification du système scolaire. Il convient de relever que, dans la plupart des dispositifs relevant de l'insertion professionnelle, ce n'est pas l'absence de qualification, mais les difficultés particulières d'insertion dans l'emploi que cible l'appui public : ces difficultés peuvent bien sûr relever d'une faible qualification, mais également de discriminations liées à l'origine ou au lieu d'habitation, ou encore d'une situation de précarité sociale ».

### **III/ Un travail de partenariat en construction :**

L'action de la PSAD se fait autour d'un travail partenarial associant l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire qui consiste notamment au repérage, au contact et à l'accompagnement des jeunes. « *Le développement des entretiens croisés, ainsi que la mise en place de fiches de liaison, témoignent du développement de modes d'action s'orientant de plus en plus vers de la concertation entre acteurs et le déploiement d'une dynamique pluri-institutionnelle au service des jeunes* ». Il est aussi important que le fonctionnement des PSAD soit identifié et visible afin de mener au mieux cette mission.

Par ailleurs, il semble nécessaire d'aborder la coordination des PSAD par une approche systémique sur les besoins des jeunes du territoire (prenant en compte tous les facteurs géographiques, sociologiques, partenariaux, etc.) afin que les PSAD puissent produire des solutions individualisées.

Enfin, si la majorité des PSAD est structurée autour d'un comité de pilotage qui fixe les grandes orientations et d'un comité de suivi au rôle plus opérationnel, cette structuration est parfois plus floue, voire absente. En fonction des PSAD, on constate des processus d'association assez différenciés, résultant de l'antériorité des logiques collaboratives, des spécificités géographiques.

### **Propositions d'actions :**

1/ Coordination des PSAD par la Région pour une mise en cohérence et un travail en complémentarité :

- Rationaliser et optimiser les actions :
  - o Renforcer la coordination entre les services de la Région sur les PSAD : travailler en étroite collaboration avec les collègues du Service Sanitaire et Social / Direction apprentissage/ Cheffe de projet SPRO / ...comme leviers structurels, de par notre compétence en matière de formation professionnelle, d'éducation, de transports...;
  - o Idem avec les services déconcentrés de l'Etat (DRAAF, DIRECCTE, etc.), les collectivités locales des territoires (Conseil Départemental), les acteurs de terrain (Lycées, ARML, FRMFR, etc.) ;
  - o Continuer à tisser un maillage de partenaires relais (réseau Information Jeunesse, associations, maisons de quartiers, MJC...) ;
  - o Construire une analyse partagée sur les dynamiques de localisation des politiques de lutte contre le décrochage scolaire.
- Proposer des réunions sur les plans de la gouvernance et de la coordination technique :

- Réunions de gouvernance (Région et Rectorat) 2 à 3 fois par an;
- Réunions techniques avec les responsables 1 fois par trimestre afin de mutualiser les savoir-faire, les outils / faire remonter les freins ;
- Séminaires de concertation réunissant les services déconcentrés de l'Etat et les têtes de réseau DRAAF, DIRECCTE, ARML, FRMFR, etc. 1 fois par an.

2/ Rechercher des cofinancements publics sur la mise en œuvre de ces dispositifs locaux (FSE).

3/ Mettre en place une évaluation sur le fonctionnement des PSAD et les résultats produits en lien avec les objectifs de la stratégie Europe 2020 et de proposer des éléments tangibles à communiquer aux élus.